



SGPA USPAC CGT

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE
L'ARCHÉOLOGIE

12, rue de Louvois - 75002 PARIS
Tél. : 01 40 15 51 86/87 - Fax : 01 40 15 51 77
E-Mail : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Implantations territoriales : Un projet qui part dans le platane !

Aujourd'hui, 25 mars 2008, les organisations syndicales représentatives du personnel étaient conviées par la direction de l'Inrap à une réunion sur « la mise en œuvre du schéma directeur des implantations territoriales », consciente que la situation actuelle est inadaptée et que « la structure des implantations est insuffisante » (47 Centres archéologiques dans la situation actuelle).

On nous a ensuite exposé les critères retenus :

-Activité archéologique et économique, (prioritaires selon la direction) ; les effectifs par inter région en Etp ; la durée des baux ; les coûts des implantations.

La direction a ensuite tenté de nous présenter le résultat de ses travaux tout ficelé, sous forme d'un *Power Point* que nous avons déjà reçu sous format papier.

Les organisations syndicales ont unanimement demandé les données utilisées pour arriver à des conclusions qui nous paraissent douteuses et contestables. **Celles-ci n'apparaissent nul part !** Pire, alors que ce projet prétend améliorer un maillage insuffisant de centres archéologiques, **au final on se retrouverait avec une base de moins ; cherchez l'erreur !**

En outre, la CGT a, pour sa part, dénoncé le fait que n'ont été pris en compte:

-Ni les bassins d'emplois de l'activité archéologique, malgré les dires de la direction.

-Ni les grandes zones régionales d'activité économique.

-Ni l'implantation de domiciliation des agents, avec tout ce qu'implique l'historique de l'activité professionnelle de l'établissement.

En fait, c'est tout le volet social qui est absent de ce projet !

-La Cgt a redit qu'il est aberrant de calculer les effectifs en Etp (équivalents temps pleins) pour élaborer un projet qui va conditionner l'avenir de l'activité professionnelle de notre établissement et nos conditions de travail pour les années à venir. D'autant que le différentiel Etp/individus physiques varie d'une région à une autre.

Ce sont les individus physiques qui doivent être pris en compte pour définir les besoins en terme de poste de travail dans les centres archéologiques !

Les agents précaires doivent également être pris en compte !

Seul l'effet de comm. semble importer à la direction de l'Inrap qui veut, coûte que coûte, rapprocher les Centres archéologiques des universités y compris de celles qui n'enseignent pas l'archéologie ! Si l'idée, en soit n'est pas mauvaise, cela ne doit pas se faire au détriment du quotidien des agents.

La Cgt a rappelé que la plupart des agents ont surtout des liens avec les services déconcentrés de l'Etat ; les collectivités territoriales ; les laboratoires et surtout les bassins d'activité archéologique.

A l'heure actuelle, un bon nombre d'agents de l'Inrap interviennent ou enseignent dans les facultés sans aucuns moyens pour le faire. Ils interviennent dans ces structures pendant leurs congés !

Si on veut établir des liens entre l'Inrap et les universités, c'est par-là qu'il faut commencer !

Alors que la direction nous dit que ce schéma a été élaboré « dans le souci du droit des agents », après examen des données fournies,

il apparaît que ce projet impliquerait un nombre hallucinant de mutations d'office, plus de 800 d'ici à 2011 !

Rien n'est dit sur les bouleversements de la vie familiale des d'agents, sur l'inévitable surcroît de déplacements quotidiens, un certain nombre d'agents risque, à terme de partir dans des platanes !

La prochaine réunion était prévue au 1^{er} avril, (cela ne s'invente pas). Devant le mécontentement des organisations syndicales, la direction de l'Inrap a préféré noyer le poisson et reporter cette réunion *sine die*.